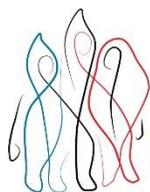


Quelles sont les mesures de prévention et de protection à appliquer lors de la préparation du corps et des funérailles?

Si un de vos proches est décédé de la COVID-19, certaines mesures doivent être respectées afin d'éviter la transmission du virus et de protéger la famille, les amis et les membres de la communauté, en particulier les personnes les plus vulnérables.

La DSPublique du Nunavik a adapté des recommandations à partir de celles proposées par les autorités de santé publique du Québec afin de respecter le plus possible les traditions et coutumes inuites. Il s'agit de mesures temporaires qui pourront être levées ou modifiées selon l'évolution de la situation pandémique. Ses recommandations sont les suivantes:

- La manipulation du corps et la désinfection des surfaces doit se faire en prenant des précautions additionnelles. Le corps doit être placé dans un sac mortuaire étanche, puis dans un cercueil qui demeurera fermé jusqu'à la mise en terre. Toute personne qui touche ou est à proximité de la dépouille doit être adéquatement protégée grâce notamment à un masque, une protection oculaire, un survêtement imperméable et des gants. La manière de revêtir cet équipement et de se dévêtir requiert une formation préalable. Pour ces raisons, la DSPublique du Nunavik recommande que ces actions soient réalisées par le personnel formé du Centre de santé (Tulattavik ou Inuulitsivik) ou du CLSC.
- Compte tenu du risque de contagion, les rituels qui impliquent un contact direct avec la dépouille, telle que la préparation du corps (habillement, etc.), ne sont pas permis. Pour les proches qui voudraient pratiquer un rituel qui ne nécessite aucun contact avec la dépouille (tel que des prières en présence du défunt), il pourrait y avoir une possibilité après entente particulière avec la DSPublique du Nunavik.
- Avant d'être remis à la famille, les effets personnels du défunt (vêtements, serviettes et autres) doivent être mis en quarantaine pour une période de 7 jours ou lavés à la machine à l'eau chaude, avec le détergent habituel.
- L'exposition du cercueil (qui doit demeurer fermé) peut avoir lieu, mais pas plus de deux périodes d'au maximum trois heures dans la période de 48 heures qui suit le décès, entrecoupées d'au moins trois heures de réfrigération.
- Le cercueil ne peut être transporté pour exposition dans une maison privée.



➤ Dans le cas du décès d'une personne atteinte de la COVID-19 à l'extérieur du Nunavik, les entreprises funéraires ne procéderont pas à l'embaumement. Il existe deux possibilités pour ensuite rapatrier le corps dans sa communauté au Nunavik : le corps peut être incinéré ou le corps peut être placé dans un cercueil étanche et solide (Air Inuit ou Canadian North doivent cependant accepter préalablement la demande de transport). **La Dspublique du Nunavik recommande fortement aux familles endeuillées, d'accepter la crémation lorsque c'est possible.** Les cendres d'une personne décédée ne présentent aucun risque de transmission de la maladie et peuvent être transportées en avion sans restriction. Dans les cas où la famille tiendrait absolument à une inhumation du corps, le cercueil sera scellé de telle sorte qu'il ne puisse pas être ouvert.

➤ L'inhumation doit avoir lieu le plus rapidement possible.

➤ Il faut respecter en tout temps les principes de la distanciation physique en maintenant une distance minimale de deux mètres (6 pieds) entre chaque personne.

➤ De plus, si des restrictions de rassemblement sont en vigueur ou s'il y a présence de cas actifs de Covid-19 dans la communauté (communauté non « COVID-FREE »), le nombre de visiteurs devrait être limité à 4 ou 5 personnes, en s'en tenant si possible à la présence de la famille immédiate.



➤ Tout rassemblement après les funérailles, y compris les festins publics, pourrait devoir être annulé ou reporté, en fonction des recommandations en vigueur au Nunavik au regard des rassemblements autorisés à l'intérieur et à l'extérieur dans les lieux publics.

➤ Toute personne qui présente des symptômes qui ressemblent à ceux d'un rhume ou d'une grippe (fièvre, toux, fatigue) ou qui est vulnérable à la maladie doit s'abstenir de participer aux cérémonies.

A qui pouvez-vous demander de l'aide?

Le décès d'un être cher par la maladie COVID-19 peut entraîner toutes sortes de sentiments chez les personnes éplorées. Il ne faut pas hésiter à vous informer sur le deuil et à recourir à des amis et des proches dans votre communauté pour en parler et vous soutenir. Vous pouvez aussi contacter des ressources psychosociales du Nunavik :

 http://nrbhss.ca/sites/default/files/covid19/Psychosocial_Support_04-28-2020.pdf

La direction et tout le personnel de la RRSSSN tiennent à souligner l'importance de respecter les consignes et d'agir ensemble en tant que communauté afin de protéger la population et empêcher que le virus se répande dans notre région. Nous souhaitons que vous trouviez le soutien et le réconfort dont vous avez besoin afin de traverser cette épreuve dans l'harmonie et la sérénité.

Pour plus d'information sur la maladie à coronavirus

<https://www.facebook.com/NunavikHealthBoard/>

<https://nrbhss.ca/fr/coronavirus>